plus gros prêt fut celui de \$4,000 et le prêt moyen, de \$3,127. Dans l'ensemble, 473 localités se sont prévalues de la loi. Les prêts consentis subordonnément aux lois sur le logement et au plan fédéral d'amélioration des logements entre 1935 et le commencement de la guerre s'établissent au total à \$100,000,000 ce qui, naturellement, ne représente qu'une partie des capitaux effectivement dépensés parce que les emprunteurs contribuent personnellement de fortes sommes.

1.—Prêts consentis en vertu de la loi fédérale du logement, 1935, et de la partie I de la loi nationale sur le logement, 1938, par province, 1937-41, et totaux, octobre 1935 à décembre 1941

Note -Les chiffres	de 1935 et 1936 sont	donnés à la n 4'	79 de l'Annuaire de 1940.

Province	Prêts				Unités de logement					
Province		1938	1939	1940	1941	1937	1938	1939	1940	1941
TI 1 D : TI 1	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.		nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Ile du Prince-Edouard Nouvelle-Ecosse	186	139	144	94	Nil 72	186	149	147	95	72
Nouveau-Brunswick	48	50	50	30	25		55	66	30	25
Québec	303	355	512	397	425			1.244	807	425
Ontario	604	1,076			2,458		2,119		3,469	
Manitoba	36	110	264	429	602			351	492	
Saskatchewan	2	5	30	24	22	2	5	101	24	22
Alberta	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	1-1	1-	_	_	-
Colombie Britannique	243	784	724	1,101	1,089	319	890	765	1,155	1,089
Totaux	1,426	2,524	4,549	5,228	4,693	1,961	4,138	6,367	6,073	4,693

Deservices	Montants						Totaux, 1935-41			
Province	1937	1938	1939	1940	1941	Prêts	Unités	Montant		
	\$	\$	8	\$	\$	nomb.	nomb.	\$		
Ile du Prince-Edouard Nouvelle-Ecosse. Nouveau-Brunswick Québec. Ontario Manitoba. Saskatchewan. Alberta. Colombie Britannique.	21,670 837,692 219,188 2,348,514 3,434,833 207,750 8,200 - 988,348	26,000 571,831 240,750 2,939,553 7,376,842 606,539 16,800 - 2,863,634	563,880 223,130 4,256,502 11,341,565 1,269,896 236,302	350,030 112,650 2,402,410 10,016,187 1,625,468 73,195	247,930 90,375 1,428,137 7,568,169 1,993,960 79,100	215 2,223 10,474 1,453 83 Nil	12,998 1,663 154	2,992,800 931,272 15,608,510 41,843,341		
Totaux		and decided the con-		17,886,082		0.000 - 0.4000.000		80,545,025		

Après le début des hostilités en septembre 1939, la nécessité d'aider plus longtemps à la construction privée ne s'imposait plus. Le Gouvernement n'en maintint pas moins sa politique du logement. Il devint tôt évident que la contribution fédérale aux constructions de défense, ajoutée au financement nécessaire à l'expansion de l'industrie de guerre, ne tarderait pas à faire disparaître les dernières traces du marasme. Il en fut ainsi, et la construction civile, soumise aux restrictions de temps de guerre et aux règlements de priorité, n'eut plus qu'une importance secondaire.

Contrôle d'Etat sur la construction civile depuis le commencement de la guerre.—En mai 1941, l'autorité de contrôler la nouvelle construction, les réparations aux immeubles, l'expansion des facilités existantes et le renouvellement ou l'installation de nouvel outillage fut confiée au Directeur des Priorités et exercée par la Division du Contrôle de la Construction organisée au sein de la Branche des Priorités du Ministère des Munitions et Approvisionnements. En août 1941 un Contrôleur de la Construction fut nommé qui fut nanti des pouvoirs du Directeur des Priorités dans ce domaine.